

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE LE FRESNE CAMILLY

1 avenue des Canadiens-14480 LE FRESNE CAMILLY
Département du Calvados- Arrondissement de Caen
Canton de Bretteville l'Orgueilleuse
Tél : 02.31.80.00.76 – Email: mairie@lefresne-camilly.fr

**ARRETE TEMPORAIRE MUNICIPAL N°13/2026
DE POLICE DE CIRCULATION**

Nous, Laurent FORESTIER, Maire de la Commune du Fresne Camilly

VU le Code pénal ;

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

VU le Code de la route ;

VU l'intérêt général ;

CONSIDERANT la demande en date du 25/03/2026 de l'entreprise AVODA représentée par M. kamioner Pascal,
CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre des mesures propres à assurer le bon ordre, la sécurité des usagers des voies et de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux,

ARRETONS

ARTICLE 1

TRAVAUX EFFECTUES PAR : l'entreprise AVODA

REALISATION : Remplacement d'un poteau Télécom

TRAVAUX LOCALISES : route de Creully RD 22

Date de début des Travaux : 13 avril 2026

ARTICLE 2

A compter du 13 avril 2026 jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera modifiée par un rétrécissement de la chaussée.

ARTICLE 3

Les signalisations et déviations seront fournies et mises en place, entretenues et maintenues jusqu'au parfait achèvement des travaux par l'entreprise AVODA.

L'entière responsabilité en incombe à l'entreprise assurant les travaux, à savoir l'entreprise AVODA.

Ampliation adressée au :

- Monsieur le Responsable de la brigade de gendarmerie de Bretteville l'Orgueilleuse
- L'entreprise AVODA
- Arrêté affiché aux endroits habituels

Au Fresne Camilly, le 03 AVRIL 2026

Le Maire,

Laurent FORESTIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.